AR Prefecture
043-214300584-20230406-CCASBP_23_02_04
Reçu le 17/04/2023

Département : Haute-Loire.

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE D'AUREC n° 2023.01.04

Séance du 06 Avril 2023

Nombre de membres : - en exercice : 11
- présentes : 7
- excusées : 4

Date de la convocation : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Marie-Claude LOPEZ, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Stéphanie BLANCHARD,

Excusées : Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Ghislaine LEBUY, Yvette CHOL,

Stéphanie BLANCHARD a été nommée Secrétaire.

Objet de la délibération :

APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET CCAS

Invité à se prononcer sur le budget primitif 2023 du CCAS présenté par Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

↳ approuve le budget primitif 2023 du CCAS,

- voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement

et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	**5 800.00 €**	**5 800.00 €**
Section d'investissement	**2 260.00 €**	**2 260,00 €**
Total.....	**8 060,00 €**	**8 060,00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente,

MAIRIE DE LA CHAPELLE

Caroline DI VINCENZO

Maire de La Chapelle d'Aurec

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

le 17.04.2023 et publication le 27/04/2023